

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 130 promulguant à la Côte Française des Somalis et Dépendances.

n° 130

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1945

Date de publication
24 février 1945

Date du numéro
1 février 1945

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Est promulgué en Cote Française des Somalis le décret du 30 novembre 1914 fixant les conditions d'importation en France et dans les territoires français d'Outre-Mer des marchandises étrangères, ainsi que les conditions d'exportation et de ré exportation des marchandises hors de France et des territoires d'Outre-Mer à destination de l'étranger, et établissant certaines formalités au point de vue des échanges 'entre la France et les territoires français d'Outre-Mer. Art. 2. — Le présent arrêté qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire sera communiqué et publié partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

J. CHALVET.